Réunion du Comité directeur
du 8 décembre 2025

Liste des participants

ANTUNES Nicolas	Présent	BALADOU Chantal	Présente	BALSO Nathalie	Excusée
BERGOEND Jean-Robert	Présent	BERTEZ Cyril	Présent	BOURY Fabien	Présent
CHATAIN Olivier	Excusé	FARCY Clément	Excusé	FOREST Vivien	Présent
HOUET Clémence	Présent	JAMIN Anaëlle	Présente	LESCOT Fabien	Présent
PINEL Cédric	Présent	RAYBAUT Christine	Présente	REMY Julien	Excusé
RIVIERE Patrice	Présent	STEFANI Pascal	Présent	TISSOT Marie-Pierre	Présente
VIAULT Natacha	Présente				

A l'ordre du jour :

1. Approbation du PV des délibérations de l'AG du 21 novembre 2025
2. Se présenter pour mieux se connaître
3. Fixer les prochaines dates de réunion
4. Identifier les sujets à travailler durant l'année 2025/2026

1. Approbation du PV des délibérations de l'AG du 21 novembre 2025

Le PV des délibérations de l'AG 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Mieux se connaître

Avant de donner la parole à chacun, Vivien FOREST explique que nous sommes tous d'horizons différents, avec des passions variées. Il rappelle que nous entrons au CAF pour développer son activité, mais que nous faisons partie du Comité directeur pour représenter l'ensemble des adhérents. Développer et promouvoir les activités, se fait dans les commissions. Il appartient ensuite au Comité directeur de trancher ensuite sur la base de 2 propositions formulées par une commission. Faire partie du Comité directeur n'est pas fait pour défendre son activité.

Vivien FOREST rappelle également **les objectifs du Comité directeur** :

- S'assurer de la légalité des décisions prises au sein du CAF des Aravis ;
- Vérifier la disponibilité des moyens financiers pour mettre en œuvre telle ou telle action en conformité avec le budget prévisionnel voté lors de l'AG ;
- Respecter les grands axes fixés préalablement.

Chaque membre du Comité s'exprime ensuite sur ses motivations et raisons d'être dans le Comité directeur.

Vivien FOREST poursuit la réunion en rappelant **le fonctionnement du CAF des Aravis** :

- **Des commissions par activité**
 - Ces commissions proposent des sorties collectives.
 - Le Président est responsable sur le plan légal de chaque sortie qu'il valide.
 - Il peut déléguer aux vice-présidents une partie des validations. La discussion est en cours pour fixer la répartition entre le Président et les vice-présidents. **Cette répartition sera validée en Comité directeur et formalisé dans un PV puis mis sur le drive.** Quand les personnes concernées ce seront mises d'accord, un avis via le groupe whatsapp pourra être demandé aux membres du Comité directeur. Cette formalisation doit se faire chaque année.
 - Vivien FOREST précise qu'en tant que Président, il refusera de valider certaines sorties si elles sont trop risquées (notamment en raison des conditions météo).
 - Composition des commissions : vient qui veut. Il est important qu'il y ait des « techniciens » mais aussi des personnes non brevetées car il y a beaucoup de choses à faire.

- **Les grands axes du CAF des Aravis**
 Ils sont fixés par le Comité directeur.

 L'effort est mis sur les jeunes, car ce sont eux les futurs encadrants du club : école d'escalade, école d'aventures, groupe jeunes alpinisme. Le CAF des Aravis met de l'argent sur ces activités et un effort financier plus important est demandé aux adultes pour les sorties collectives et activités.
 - Pour la FFCAM, il y a 3 activités nommées « école » : école d'aventure, école d'escalade et école de ski. Avant le CAF des Aravis avait une école de ski. Mais cela ne porte que sur le ski alpin. Et ici, il y a plein de clubs des sports et autres ski clubs. Il n'était plus pertinent que le CAF se positionne sur ce créneau. Ce que nous savons faire au CAF : faire découvrir la montagne, ce créneau n'existait pas. L'école d'aventure a donc été créée, et peut développer plusieurs thématiques.
 - L'école d'aventure c'est un label, avec x journée en lien avec le rocher, x journée en lien avec le ski… Pour toutes informations sur cette école, il faut s'adresser à Nathalie BALSO.
 - La responsabilité n'est pas la même avec les enfants ou les jeunes qu'avec les adultes.
 - Les jeunes constituent le seul « public » pour lesquels le CAF des Aravis peut avoir des subventions.

Questions :

- Pouvons-nous connaitre la répartition financière entre les activités jeunes et les activités adultes ?
 ➔ C'est indiqué sur le drive, chaque responsable de commission est chargé de remplir le tableau pour son activité.
- Savons-nous si les jeunes qu'on forme ici s'investissent ensuite dans le CAF des Aravis ?
 ➔ On capitalise sur nos jeunes mais le retour peut se faire au niveau d'un autre CAF partout en France. Les jeunes bougent pour leurs études ou leur vie professionnelle, certains partent, d'autres arrivent.

Propositions soumises au débat :

- « Subventionner » les activités jeunes (le coût demandé aux jeunes est inférieur au coût réel de l'activité ou du stage, la différence est prise en charge par le CAF des Aravis) ?
- Essayer d'être à l'équilibre pour les activités adultes (le prix demandé aux participants couvre tous les frais de la sortie ou du stage) ?
- Aider une nouvelle activité à son démarrage en demandant à la commission de travailler à son équilibre financier au bout de 3 à 4 ans (idem point précédent) ?

Une discussion s'engage autour des propositions formulées par le Président. Les réponses que nous donnerons sont importantes.

Au fil de la discussion se posent alors des questions complémentaires au sein du Comité directeur :

- Dès lors qu'il n'y a plus besoin de faire appel à des professionnels pour encadrer une activité ou un stage, quid du coût du stage pour les encadrants bénévoles ? Est-il pris en charge par le CAF ou répercuté sur les participants ? C'est une question à trancher en Comité directeur. A titre d'exemple, le stage « alpinisme » coûterait 350 € à chaque participant au lieu de 300 € si ce montant était répercuté sur les participants.
- Pour l'alpinisme, l'escalade, la cascade de glace, convient-il de prendre en compte l'amortissement du matériel et de la formation des encadrants bénévoles ? Le coût de la formation des encadrants bénévoles est-il à compter dans le coût pour les participants ? Alors que quand il est fait appel à un professionnel, son tarif est immédiatement répercuté sur le coût du stage ou de la sortie.
 - Aujourd'hui, le coût de la formation des encadrants bénévoles est pris intégralement en charge par le CAF, parce que nous avons de la trésorerie.
 - Le matériel n'est amorti sur aucune commission car nous sommes une association. Ce point est à revoir avec Olivier CHATAIN, trésorier.
 - Il ne s'agit pas que chaque commission ait un budget autonome.

La discussion s'est ensuite élargie sur le sujet de la commission EPI : il est indispensable d'avoir quelqu'un en tant que responsable de cette commission. Il est nécessaire que ce responsable soit initiateur à corde. Quelqu'un s'est présenté mais il n'est pas initiateur à corde, donc Vivien FOREST propose de demander à Clément ORHESSER s'il serait d'accord pour remplir ce rôle.

Il est précisé que sur le drive, la liste EPI est à jour pour école d'escalade (responsable EPI école d'escalade : Fabien BOURY) et canyon. Pour le reste, l'information n'est pas donnée. Ce serait bien que chaque activité certifie le matériel.

Attention : dans le registre EPI, il est nécessaire de certifier. Cela pose alors la question de la possibilité qu'il y ait plusieurs responsables EPI ? Il est aussi envisageable de le faire faire par un professionnel.
Fabien BOURY précise qu'il le fait 1 fois par an, fin août ou fin septembre.
La commission alpinisme pourrait le faire également.
Il est précisé en marge de cette discussion que la gestion technique du mur d'escalade du gymnase de la Curiaz est assurée par le CAF des Aravis.

En conclusion des échanges, il est décidé pour cette année de se baser sur le budget prévisionnel voté lors de l'assemblée générale de novembre 2025, dans lequel il y a un esprit de solidarité.

3. Prochaines dates de réunion

Le prochain Comité directeur aura lieu le lundi 9 mars à 20h.

Lors des prochains mois, il faudra préparer le départ d'Olivier CHATAIN du poste de trésorier, en ciblant, dans la mesure du possible des personnes déjà formées à la comptabilité.
Il est envisagé de faire un e-mail, courant mars, à tous les adhérents pour demander si quelqu'un est intéressé.

4. Sujets à travailler durant l'année 2025 / 2026

- Organisation : secrétariat / communication / informatique :
 - Secrétaire : rôle officiel → rédaction des invitations et des comptes-rendus (cf. code de Ludovic CHARLEUX pour faire le compte-rendu via la transcription IA des enregistrements des réunions de Comité)
 - Secrétaire adjointe : développer la communication avec Anaëlle JAMIN
 - Avoir une commission support informatique : gérer le drive, les nomenclatures, l'arborescence… Cyril BERTEZ se propose d'animer cette commission.
- Rangement et réorganisation du local du CAF
- Revoir l'organisation et les droits d'accès à google drive : donner accès à la totalité du drive à toutes les personnes du Comité directeur actuel (supprimer les anciens membres), les membres du bureau en mode éditeur et les responsables d'activité en mode éditeur uniquement pour la partie de leur activité.
- Extranet : Vivien FOREST est en train de faire les accès aussi.
- Suite de l'AG : valorisation du temps bénévoles dans les comptes et réflexion sur la manière de pondérer le montant en fonction du temps donné (responsable de créneaux escalade adulte, encadrement d'une sortie, bénévoles administratifs). Il serait bien de créer un petit groupe de travail sur ce sujet. Il existe des ressources sur l'extranet à ce sujet, notamment de la FFCAM. Ce sujet fait débat. Plusieurs points de vue sont exprimés :

- Valoriser aussi les « dons financiers » faits indirectement par les bénévoles. Par exemple, ne pas se faire rembourser les frais de déplacement pour encadrer une sortie, cela équivaut à un don.
- Attention à ne pas alourdir la charge des bénévoles en mettant en place un système de comptage des heures trop contraignant. Cela est déjà fait annuellement lors du bilan annuel de chaque commission.
- Quels sont les bénéfices attendus de ce comptage ?
- Pour chaque activité : identifier le nombre de personnes brevetées et non brevetées, le nombre d'heures passées.
- Pour les autres commissions qui ont des fonctions supports (communication…) : compter le nombre d'heures passées.
- Le faire au moment où l'on fait le budget prévisionnel de chaque commission. Une fois par an, avant l'AG.
- Il n'y a pas d'accord sur la manière de comptabiliser les heures de bénévolat. Tout le monde n'y voit pas le même intérêt.

➔ Un groupe de travail composé de Christine RAYBAUT, Cyril BERTEZ et Olivier CHATAIN va travailler sur le sujet.